

Axiom Equity

FCP Fonds Commun de Placement

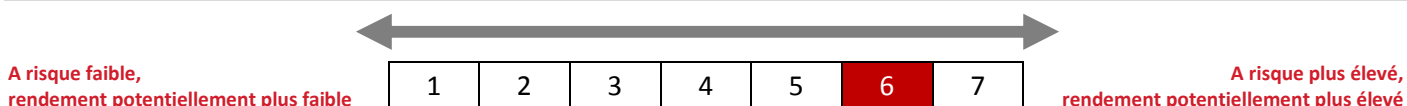
Part C - EUR - Code ISIN : FR0011689363

Société de Gestion : AXIOM Alternative Investments

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCP a pour classification : « Actions internationales ».
- Le FCP est sectoriel : secteur Finance.
- Le FCP a pour objectif d'obtenir, sur l'horizon minimum de cinq ans, un rendement similaire ou supérieur, frais de gestion déduits, à celui de son indice de référence Stoxx Europe 600 Banks Net Return en tirant parti des opportunités d'investissement sur le marché actions internationales;
- La politique d'investissement du FCP consiste à sélectionner des actions émises par des institutions financières européennes principalement de grande capitalisation ;
- Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 75% minimum en actions de sociétés financières de toute capitalisation dont le siège social est situé dans un pays européen membre de l'Union Economique Européenne (UE) ainsi que la Norvège et l'Islande, et soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) ou en parts ou actions d'OPCVM éligibles au PEA.
- En exposition ou couverture du portefeuille, le FCP pourra intervenir sur les marchés à terme réglementés, français et/ou étrangers et recourir aux instruments de gré à gré aux fins de couverture du risque de change. Ces instruments seront utilisés dans la limite de 100% du portefeuille sans recherche de surexposition.
- Une partie de l'actif pouvant être libellé dans des devises différentes de la devise de référence, le FCP pourra être exposé à un risque de change.
- La gestion est complètement discrétionnaire. Suivant les conditions de marché et les opportunités, des arbitrages sont effectués;
- La durée de placement recommandée est de cinq ans ;
- L'OPCVM capitalise ses revenus ;
- Les demandes de souscription et de rachat de parts sont reçues à tout moment et centralisées le jour de valorisation, au plus tard à 12h00 et exécutées quotidiennement

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement de niveau 6 reflète l'exposition du FCP aux marchés dans lesquels il est investi.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque" ;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- L'OPCVM n'est pas garanti en capital

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme (IFT) : le FCP pouvant investir dans des produits dérivés, la valeur liquidative pourra baisser de manière plus significative que les marchés et instruments financiers sous-jacents à ces produits. La survenance de ce risque pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

FRAIS

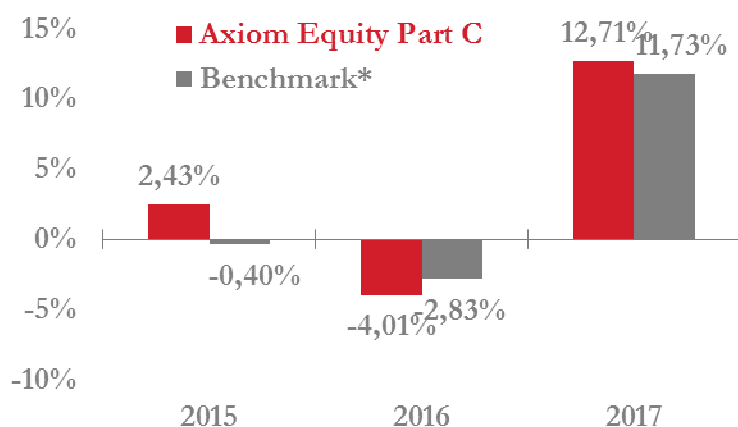
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2% maximum
Frais de sortie	2% maximum
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseiller ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2% TTC par an*
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	20 % TTC maximum de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice de référence : Stoxx Europe 600 Banks Net Return. Montant de la commission de performance facturée au titre du dernier exercice : 0.26%

* Le chiffre indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2017. Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent ni les commissions de surperformance, ni les commissions de mouvement.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter au prospectus de ce FCP.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Elles ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat des parts mais incluent les frais courants et les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de surperformance prélevées. Les calculs de performance sont réalisés en Euro coupons nets réinvestis

*Stoxx Europe 600 Banks Net Return

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank SA – 1-3, place Valhubert – 75013 Paris
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Axiom Alternative Investments – 39, Avenue Pierre 1^{er} de Serbie – 75008 Paris ou à l'adresse électronique suivante : contact@axiom-ai.com
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.axiom-ai.com
- La responsabilité d'Axiom Alternative Investments management ne peut être engagée que si les déclarations contenues dans le présent document sont trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCP.
- Des informations sur les autres catégories de parts peuvent également être obtenues auprès de la société de gestion
- Les rapports annuels et semestriels de ce FCP sont disponibles auprès de la Société
- La politique de rémunération est disponible sur le site internet d'Axiom Alternative Investments www.axiom-ai.com. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de Axiom Alternative Investments.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Axiom Alternative Investments est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 février 2018